EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/15

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes,

Nombre de délégués Titulaires en exercice: 35 Titulaires présents : 26

Suppléants votants: 0 Procurations: 04 Votants: 30

Pour: 30 Contre: 00 Abstentions: 00

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convogué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes des Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 février 2024

PRESENTS: M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, MM. BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), Mme HILAIRE GENIN Karine. MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES: MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain CARPE Jean-Christophe, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, Mme CHEYRONNAUD Céline, M.

DARGENTOLLE Georges

SECRETAIRE: M. CHAMINADE Gérard

Objet : Création d'un emploi non permanent : accroissement saisonnier d'activité

Exposé:

Le Président rappelle que les cas de recours à des contractuels sont définis dans le code général de la fonction publique. Ainsi, les établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité (article L 332-23 2°). Dans ce cas, il peut être proposé un contrat renouvelable dans la limite de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Pour l'année 2024, le Président propose de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet, pour une période de six mois. Cet emploi est nécessaire pour apporter un renfort au service technique, principalement pour faire face à l'activité plus importante pour l'entretien des espaces verts et le transport du matériel « évènementiel », du mois de mars au mois d'octobre.

Délibération:

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à procéder au recrutement d'un adjoint technique contractuel à temps complet dans le cadre d'un contrat d'accroissement saisonnier d'activité, pour une durée de six mois, à compter du 15 mars 2024.
- autorise le Président à signer le contrat de recrutement, ainsi que les avenants éventuels,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2024.

Certifié exécutoire Reçu en préfecture

le:

Publié ou notifié

le:

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme: En Mairie, le 5 mars 2024

Accusé de réception en préfecture

087-200070506-20240305-D2024-15-DE

Date de télétransmission : 07/03/2024

Date de réception préfertire : 07/03/2024

Emmanuel DEXES lonts de Châlus